



**Écoles et Instituts
de Formation en Santé**

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

PROJET PEDAGOGIQUE 2026/2027



CFPPH

CENTRE DE FORMATION
DES PRÉPARATEURS
EN PHARMACIE HOSPITALIÈRE

EIFS

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

EIFS

CHR Metz-Thionville | CH de Brie

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE	2
GLOSSAIRE	3
INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE	4
LE PROJET PEDAGOGIQUE	5
A. Le cadre réglementaire :.....	5
B. Rôle de l'équipe pédagogique :.....	6
C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats :.....	6
D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) :	6
E. Les spécificités du site :.....	7
NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION.....	9
A. Notre vision :.....	9
B. Nos valeurs :	10
NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE.....	11
A. Le processus théorique :	11
B. Le processus clinique :.....	15
C. L'accompagnement et le suivi pédagogique :.....	19
D. Le processus évaluation et diplomation :.....	20
E. Nos spécificités :	21
ANNEXES.....	25

GLOSSAIRE

CFPPH : Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière

EIFS : Écoles et Instituts de Formation en Santé, comprendre ici du CHR Metz Thionville et du CH Briey

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

IFAP : Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture

IFAS : Institut de Formation d'Aide-Soignant

IFIP : Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices

IFSI : Institut de Formation en Soins Infirmiers

INTRODUCTION

Le projet pédagogique est défini à l'Annexe II de l'arrêté du 10 juin 2021, relatif aux autorisations des instituts de formation [...]. Il décline l'ensemble des objectifs de formation et d'apprentissage, les moyens prévus pour leur réalisation comme pour leur évaluation.

C'est un projet annuel mis en œuvre par l'équipe pédagogique et destiné aux apprenants du CFPPH. Le projet pédagogique écrit est « *un contrat de l'établissement de formation tant avec ses apprenants qu'avec les institutions de tutelle* »¹. Il découle du Projet Fédérateur des Écoles et Instituts de Formation en Santé du CHR Metz-Thionville et du CH de Briey.

Il est communiqué à toutes les parties prenantes du dispositif de formation. C'est un outil évolutif qui doit leur permettre de prendre connaissance des choix pédagogiques qui sous-tendent l'organisation de la formation, de les comprendre afin de pouvoir contribuer à la réussite du processus de professionnalisation des apprenants.

L'ensemble des instituts est engagé dans une politique dont le projet pédagogique est un outil. À ce titre, les écoles et instituts de formation en

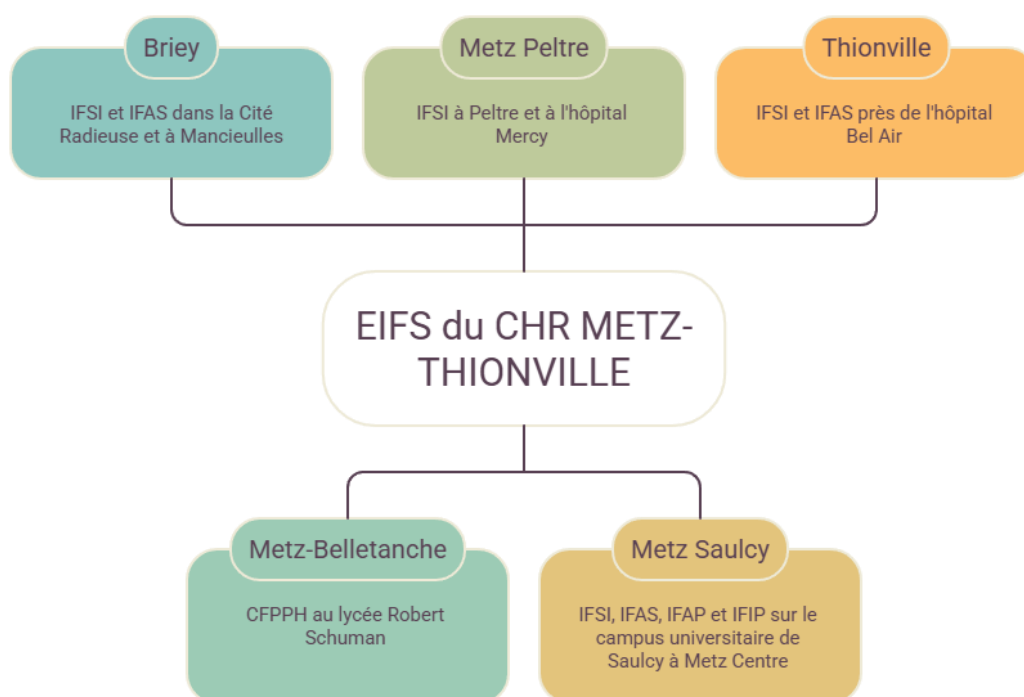
¹ POTTIER, M. « Dictionnaire encyclopédique des soins infirmiers » Editions LAMARRE, 2005

santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey sont certifiés QUALIOPI depuis 2021 et s'engagent dans un projet de certification ISO.

CONTEXTE

Les EIFS² du CHR Metz-Thionville et CH Briey, sont intégrés au GHT 6³ en Région Grand Est. Ils fonctionnent en coordination et intègrent 5 filières de formation sur 5 sites en Moselle et Meurthe et Moselle :

Les différents sites des Écoles et Instituts de Formation en Santé



Made with Napkin

3 Ecoles et Instituts de Formation en Santé
4 Groupement Hospitalier de Territoire

LE PROJET PEDAGOGIQUE

A. Le cadre réglementaire :

La Formation Préparateur en Pharmacie Hospitalière conduisant au diplôme d'État est régie par :

- L'arrêté du 31 juillet 2024 modifié relatif au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière
- L'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

L'arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de Préparateur en Pharmacie Hospitalière s'inscrit dans l'architecture européenne des études supérieures issue du processus de Bologne (accords de Bologne, Prague, Berlin), visant l'harmonisation des cursus selon le schéma LMD (Licence – Master – Doctorat). Chaque apprenant reçoit un recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'état en début de formation.

Les ECTS sont les instruments permettant d'établir la transparence et faciliter la reconnaissance académique (condition impérative de la mobilité étudiante).

Les apprenants préparateurs en pharmacie hospitalière se voient délivrer conjointement au diplôme d'Etat, le grade de Licence.

Cette formation d'une année universitaire est professionnalisante. Elle est réalisée sur le principe de l'alternance cours/stages et centrée sur l'acquisition de compétences professionnelles adaptées aux besoins de santé.

L'engagement de la coordination des EIFS vise à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes souffrant de handicap sous réserve du certificat médical d'aptitude à suivre la formation. Cet engagement décliné dans la [charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap](#) s'inscrit dans le Programme Régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH⁴).

⁴ Loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale

B. Rôle de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique assure ses fonctions sous la direction d'une Directrice, Coordinatrice générale des instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey.

Elle est managée par un responsable de site, qui coordonne l'organisation pédagogique.

Les missions de l'équipe pédagogique sont :

- Organiser les enseignements théoriques et cliniques,
- Contrôler les études,
- Accompagner les apprenants,
- Assurer l'encadrement en stage,
- Participer à la recherche, aux instances réglementaires.
- Participer à la construction du projet pédagogique et à l'élaboration du règlement intérieur
- Assurer des missions transverses

C. Rôle de l'équipe administrative, les secrétariats :

Interface entre l'équipe de direction, l'équipe pédagogique, les tutelles et les apprenants, elle est la clé de voûte du fonctionnement administratif qui reçoit et renvoie toutes les informations garantissant le fonctionnement optimum de toutes les composantes du centre de formation.

D. Rôle du documentaliste des Ecoles et Instituts de Formation en Santé (EIFS) :

Un documentaliste est affecté aux Écoles en santé, il est responsable de l'organisation et de la gestion du centre de documentation des Écoles Hospitalières situé au sein de la Bibliothèque Universitaire du site du Saulcy.

E. Les spécificités du site :

- Situation géographique et accessibilité :

Le CFPPH est situé dans l'enceinte du Lycée Robert Schuman à Metz, dans le département de la Moselle en Région Grand-Est.

Le parking de la piscine Belletanche est à disposition des usagers du CFPPH, rue de Belletanche. Nous encourageons le recours au covoiturage et à l'usage des transports en commun pour ceux qui le peuvent.

- Locaux :

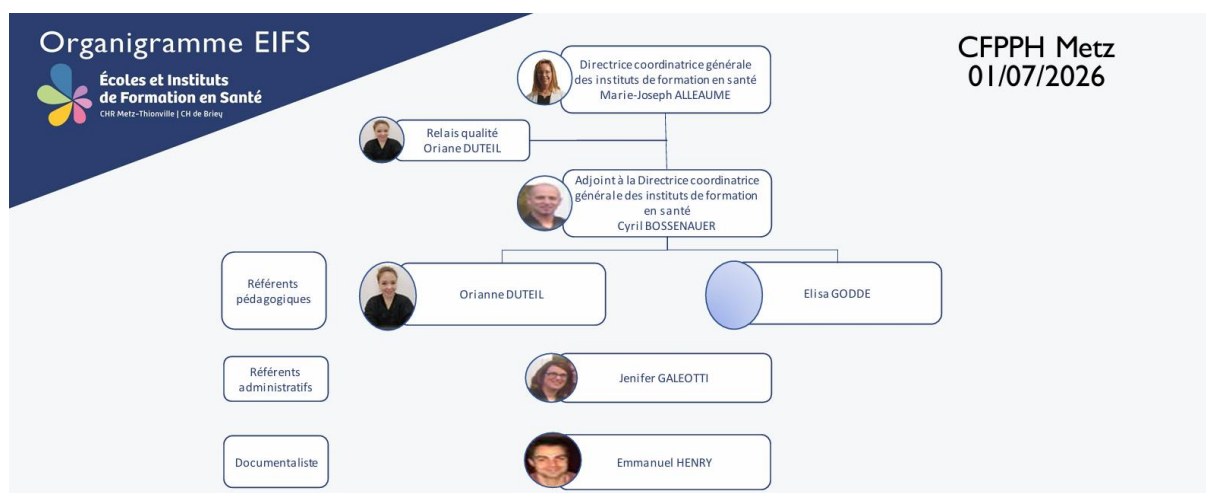
Le CFPPH est situé dans le bâtiment 7 du Lycée Robert Schuman. Ce bâtiment accueille également des formations proposées par le CFA/GRETA Lorraine Nord.

Les étudiants disposent :

- d'une salle de cours équipée, la salle 7001
- d'une salle informatique et de travaux pratique, la salle 7007
- d'une salle de détente, la salle 7008.

Par ailleurs, trois bureaux sont occupés par l'équipe pédagogique et le secrétariat.

- Organigramme :



Parmi les missions transversales, notons en particulier :

- Référent handicap : Mr BOSSENAUER Cyril
- Référent mobilité : Mr KREMER Pierre-Yves

- Référente pédagogique : Mme DUTEIL Orianne

Concernant le secrétariat :

- Secrétaire référente : Mme GALEOTTI Jennifer

- **Horaires :**

Les cours ont lieu de manière générale entre 8h30 et 12h, puis entre 13h30 et 17h. Ils peuvent toutefois être programmés de manière exceptionnelle sur une période allant de 8h à 18h, pour au maximum 7h par jour. Par principe les plannings sont mis à disposition des apprenants au moins 2 semaines à l'avance.

Le secrétariat dispose d'un accueil ouvert au public et aux étudiants les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 16h30.

Téléphone : 03 87 76 40 44 / Mail : cfpph.secretariat@chr-metz-thionville.fr

- **Logiciel scolarité :**

Un logiciel « FORMEIS » est utilisé par le CFPPH pour gérer votre scolarité. Il permet aux formateurs d'organiser les plannings, les stages, les évaluations, les absences et de mettre à disposition les documents utiles à la formation.

MYKOMUNOTE est l'espace numérique de travail des étudiants en lien avec « FORMEIS », accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Grâce à leurs identifiants personnels, les élèves peuvent consulter leur emploi du temps, leurs résultats, les informations sur les stages, les supports de cours, leur messagerie interne ainsi que les documents transmis par l'équipe pédagogique.

Il est recommandé de consulter régulièrement MYKOMUNOTE afin de rester informé des modifications de planning, des communications de l'institut et des documents nécessaires au bon déroulement de la formation.

NOTRE CONCEPTION DE LA FORMATION

A. Notre vision :

L'équipe pédagogique a pour ambition de former des professionnels au plus près des besoins de santé tel que porté par la philosophie du projet pédagogique. **Nous visons la meilleure prise en soin de la population pour les années à venir.**

**Nous souhaitons
former des professionnels :**



Compétents

Capables de dispenser des soins de qualité en toute sécurité en mobilisant les ressources personnelles et acquises en cours de formation



Rigoureux

Pour répondre aux exigences de qualité et sécurité des soins dispensés



Responsables

Ayant une éthique de la parole, une éthique de l'autrui, aptes à prendre en considération la dimension culturelle et personnelle de l'individu ou du groupe de personnes dont ils ont la charge.



Réflexifs

Aptes à interroger et s'interroger pour donner du sens à leur pratique professionnelle, aptes à s'inscrire dans une dynamique de formation tout au long de la vie.



Autonomes

Capables de questionnement, d'esprit critique, d'être en éveil et de prendre des décisions adaptées à chaque situation.

B. Nos valeurs :



Pour ce faire et conduire les apprenants jusqu'au diplôme d'État de préparateur en pharmacie hospitalière, l'équipe pédagogique, au travers de son projet pédagogique, s'attache à développer au cours de l'année de formation des apprenants, l'acquisition des 13 compétences pour répondre aux besoins de santé individualisés des personnes ou groupes de personnes.

Nous convenons d'adhérer à la définition de la compétence telle que citée par Zarifian⁵ (1999, cité par Droz, 2008) pour qui la compétence est « *la prise d'initiative et de responsabilité de l'individu sur des situations professionnelles auxquelles il est confronté (...).* »

La compétence est une intelligence pratique des situations qui s'appuie sur des connaissances [...] la faculté à mobiliser des réseaux d'acteurs autour des mêmes situations, à partager des enjeux, à assumer des domaines de responsabilité ». Nous choisissons aussi de citer Guy Le Boterf ⁶« *La compétence est la capacité*

⁵ Zarifian P., Objectif compétence, pour une nouvelle logique. Edition Liaisons 2001, p65, p69.

⁶ Le Boterf G., Construire les compétences individuelles et collectives, Agir et réussir avec compétences, les réponses à 100 questions, 7^{ème} édition 2015, Ed Eyrolles, p70.

à mobiliser et à combiner un ensemble de ressources pertinentes personnelles, internes et externes face à une situation complexe donnée, pour résoudre les problèmes ».

NOS METHODES ET LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Le projet pédagogique et le [cadrage programmatique](#) est présentés et commentés par le formateur référent pédagogique.

Le [règlement intérieur](#) du centre de formation est présenté et commenté en début de formation. Il est lu et signé par chaque apprenant dès l'entrée en formation et classé dans son dossier de formation.

Tous ces documents sont disponibles en version dématérialisée à tout moment pour les apprenants sur le site des EIFS, dans l'espace étudiant.

La formation par alternance permet à l'apprenant de mobiliser sans cesse ses acquis et les stratégies de soins les plus adaptées à la situation de la personne soignée. L'accompagnement pédagogique permet de nouer une relation de confiance propice à l'autonomie.

Dans une démarche d'amélioration continue, nous avons structuré notre activité en processus. C'est pourquoi nous faisons le choix de vous présenter les moyens et méthodes mis en œuvre dans le cadre du projet pédagogique en particulier sous le prisme des processus théorique, clinique, de l'évaluation et de l'accompagnement pédagogique.

A. Le processus théorique :

Les formateurs sont référents d'UE. Les unités d'enseignement peuvent avoir des liens entre elles et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les formateurs référents d'UE peuvent solliciter des intervenants au sein des EIFS ou à l'extérieur au regard de leur domaine d'expertise.

Afin de communiquer et rendre lisibles les enseignements dispensés, deux outils sont à la disposition des équipes et des apprenants : les metasyllabus et les syllabus accessibles en permanence sur le site des écoles.

- Les métasyllabus :

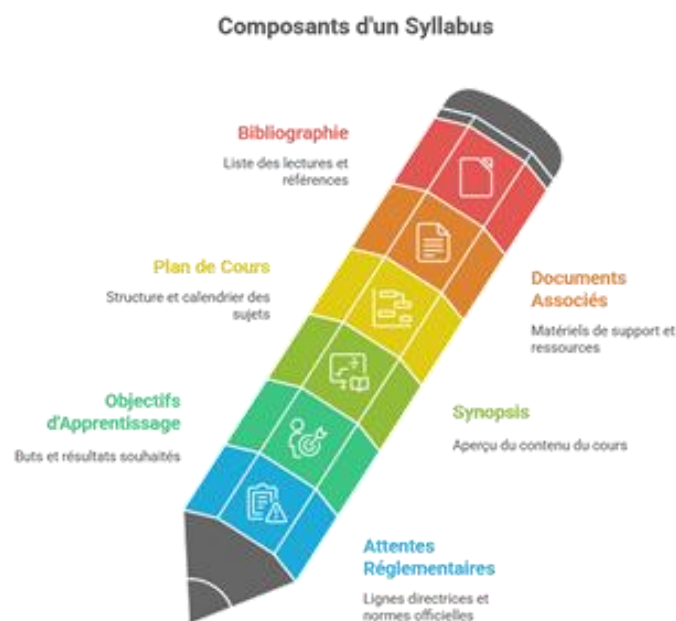
Le métasyllabus est une fiche descriptive des enseignements inhérents à chaque UE. Il présente la liste des cours proposés ainsi que leur nature, volume ou intervenant. Il précise les modalités selon lesquelles les étudiants sont évalués.

Les metasyllabus sont conformes au référentiel de formation.

Afin d'aller encore plus loin dans la présentation des contenus, chaque cours du metasyllabus est décliné en syllabus.

- Les syllabus :

Le syllabus est une présentation préalable du cours, de ses contenus, de sa logique et des résultats escomptés.



C'est un document à la disposition des apprenants, dont le rôle est essentiel pour impliquer les apprenants dans l'enseignement, en leur permettant de connaître les objectifs en termes d'apprentissage, le mode d'emploi du cours

et les attendus en termes d'évaluation. Outil d'explication globale et de transparence des enseignements, il permet d'en saisir les enjeux.

Dans une logique de contractualisation entre le formateur et les apprenants, le syllabus est présenté en début de chaque cours.

- Modalités d'enseignement théorique :

Les cours se déroulent sur des semaines de 35 heures.

Les enseignements sont organisés selon plusieurs modalités :

- Présentiel :
- Distanciel :
 - Synchrones : RDV Visio (exemple : Teams) ;
 - Asynchrone : cours sur site web des écoles.

Les plannings hebdomadaires font état des cours et sont accessibles sur le site des écoles et MyKomunote.

- Les cours magistraux (CM) :

Les CM sont destinés à l'acquisition de connaissances. La présence en cours magistral est obligatoire. Ces cours magistraux sont contributifs à l'acquisition des connaissances et leurs objectifs font l'objet de questions en évaluation clinique et théorique.

Ces dispositions font appel à l'autonomie de l'apprenant et à son engagement dans les apprentissages.

- Les travaux dirigés (TD) :

Les TD sont destinés à l'appropriation des connaissances.

Ils servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral, un cours en e-learning ou à distance en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques.

Les TD sont des temps d'enseignement à présence obligatoire.

Les méthodes pédagogiques utilisées en travaux dirigés sont variées. Il peut s'agir d'exposés, d'exercices, de retours d'expérience, d'exploitation de situations cliniques, d'enquêtes de terrain, de conférences, de tables rondes...

L'objectif des TD est de réaliser une formation au plus près des besoins de l'étudiant, d'individualiser les apprentissages par des méthodes interactives : recherche, travaux de groupe, étude, conduite de projet, action pédagogique.

- Cours dématérialisé ou e-learning :

La formation en ligne directe, dématérialisée dite « e-learning » est une modalité d'apprentissage qui utilise les technologies multimédias et internet en facilitant l'accès permanent des ressources (Cours, échanges, MOOC...)

Le e-learning fait partie des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. Cet espace permet de développer des compétences cognitives reposant sur la mise à disposition permanente de contenus pédagogiques via un support électronique où que l'on soit et à n'importe quel moment et autant de fois qu'on puisse le souhaiter.

Ces modalités pédagogiques favorisent l'autonomie et l'engagement.

- Travaux pratiques et de simulation :

Ces deux méthodes pédagogiques sont incontournables pour développer les compétences des étudiants dans un cadre sécurisé, progressif et bienveillant. Elles favorisent l'apprentissage actif, la réflexion clinique, la posture professionnelle et la sécurité des soins.

Les étudiants peuvent être amenés à participer à des séquences d'enseignement en simulation sur d'autres sites que leur site d'origine afin de bénéficier des locaux les plus adaptés. Un laboratoire de simulation est disponible sur le site de Saulcy. Le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence de la Moselle accueille également des étudiants à l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest.

La participation aux travaux pratiques et simulations requiert une tenue adaptée conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de posture professionnelle.

- L'organisation du travail personnel :

L'objectif du travail personnel est de permettre à l'apprenant de construire son identité professionnelle et son projet professionnel afin de donner du sens, une direction à sa formation. Il permet de développer son autonomie, son sens des

responsabilités et sa réflexivité. Il s'appuie sur les valeurs professionnelles développées dans le projet pédagogique.

Les apprenants effectuent des recherches, des révisions, des travaux demandés et /ou rencontrent leur formateur référent de suivi pédagogique et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. C'est également un temps de soutien supplémentaire pour des problématiques rencontrées de manière ponctuelle.

Ils sont des temps de formation obligatoires pour tous les apprenants.

B. Le processus clinique ⁷ :

Selon le référentiel de formation, dix périodes de stage sont programmées tout au long de l'année. Chacune correspond à une ou plusieurs compétences enseignées. Une de ces périodes prend la forme de semaines de préprofessionnalisation, permettant à l'étudiant d'effectuer un stage dans un secteur choisi, en cohérence avec son parcours et soumis à validation par l'équipe pédagogique. Un planning annuel, établi avant le début de la formation, fixe des dates précises pour ces stages, qui ne peuvent en aucun cas être modifiées durant l'année. Bien que chaque période vise des compétences spécifiques, un échange entre elles reste possible pour des raisons organisationnelles.

A l'issue de la formation, les 13 unités de compétences doivent être acquises. Pour chacune d'elles, les objectifs institutionnels et les critères d'évaluation sont consignés dans le portfolio de l'étudiant.

- L'organisation des stages :

A l'issue de chaque période d'enseignement théorique, l'étudiant effectue un stage en milieu professionnel d'une durée variant d'une à trois semaines dans un établissement de santé doté d'une PUI.

Des dispositions spécifiques sont appliquées pour le stage lié à l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles. Ce stage est organisé par un formateur qui se charge de recenser les places de stage disponibles et d'y affecter les étudiants.

affecter les étudiants.

⁷ Annexe 1 : Politique de stage des EIFS de la coordination www.ecolesantemetz.com

L'affectation tient compte :

- Des possibilités d'accueil des terrains de stage
- De l'individualisation du parcours des étudiants
- Des préférences exprimées par les étudiants au début de l'année scolaire
- **Les outils à la disposition des apprenants en stage :**

L'apprenant signe une convention de stage un mois avant son départ en stage conformément à la politique de stage. Celle-ci est disponible sur le site de l'EIFS.

D'autres documents sont associés aux stages :

- Le portfolio de l'étudiant est un outil de stage destiné à être partagé par toutes les personnes impliquées dans le parcours de formation de l'apprenant. Outil de lisibilité et guide pour le tuteur, les professionnels de proximité, le formateur : il permet à l'apprenant de mesurer sa progression et d'évaluer l'acquisition des compétences. Il appartient à l'apprenant qui doit le considérer comme un outil au service de son apprentissage pour favoriser une analyse de sa pratique conduisant à la professionnalisation. Le portfolio est également à disposition du formateur référent pour viser et enregistrer l'ensemble du parcours clinique.
- La politique de stage du centre de formation de préparateurs en pharmacie hospitalière tient compte des axes directeurs de la politique de stage des Ecoles et Instituts de formation en santé du CHR Metz-Thionville et CH de Briey. Elle est déclinée avec les spécificités de la formation de préparateur en pharmacie hospitalière.
- La fiche d'identification du terrain de stage est mise à disposition sur le site de l'EIFS. Celle-ci doit être renseignée pour permettre la production d'une convention de stage. Cette fiche indique le lieu, les dates, les interlocuteurs et le tuteur du stage. Elle doit être signée par le tuteur de l'établissement financeur, de l'établissement d'accueil (si le stage se déroule ailleurs) et par l'étudiant.
- L'onglet « évaluation. » présent sur les fiches de stage de l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles permet à l'étudiant d'évaluer selon des critères définis, la qualité du stage effectué.

- [Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux.](#)
- Les livrets d'accueil mis à disposition par les lieux de stage.

- Préparation du stage :

Le formateur référent de suivi pédagogique assure une préparation de stage au CFPPH. Ce temps de préparation a pour objectif de favoriser le bon déroulement du stage et l'intégration de l'étudiant. Le formateur présente les objectifs institutionnels en lien avec les compétences, qui seront à travailler au cours du stage. Il prend connaissance et valide les objectifs personnels de l'apprenant rédigés lors de la séquence de préparation de stage dans le portfolio et aide au réajustement si besoin.

L'apprenant formule des objectifs individuels en cohérence avec son parcours, son niveau d'acquisition, ses axes d'amélioration et des spécificités des compétences.

- Au cours du stage :

Le formateur référent de suivi pédagogique est pour l'apprenant, le lien entre le CFPPH, lieu des apprentissages théoriques et le service, lieu des apprentissages cliniques. Il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant en stage.

Il va à la rencontre des apprenants sur le stage. Cette rencontre est organisée en présentiel ou en distanciel, en individuel. Cette rencontre permet à l'apprenant de bénéficier d'un accompagnement dans ses observations, ses questionnements, son analyse en lien avec les pratiques professionnelles. Il fait le point sur l'acquisition des compétences et des activités réalisées et ses objectifs. Une traçabilité de cette rencontre est assurée par le formateur de suivi pédagogique dans le dossier de l'étudiant.

Lors de chaque stage, l'apprenant réalise les travaux demandés, qui lui permettent de développer ses compétences et de bénéficier davantage des enseignements cliniques.

- Au retour du stage :

À l'issue du stage, une séquence pédagogique est animée par le formateur référent de suivi pédagogique. Les objectifs sont centrés sur l'accompagnement de l'étudiant et sur l'analyse de pratiques professionnelles en groupe ou en

classe entière. Cette séquence permet également à l'étudiant d'exprimer son vécu en stage.

Les étudiants évaluent le stage de l'UE Radiopharmacie, radioprotection et contrôles en amont de la séquence de retour de stage. Ces évaluations sont adressées au formateur référent de terrain de stage qui dispose alors de données factuelles pour accompagner le maître de stage dans l'amélioration de la qualité de l'accueil des apprenants.

- Rôle des acteurs de l'encadrement en stage :

Les acteurs de terrain sont responsables de l'encadrement des stagiaires. Ils concourent au fait que le stage soit qualifiant et professionnalisant. Nous retrouvons trois catégories d'acteurs avec des missions spécifiques :

- Le maître de stage/maître d'apprentissage est responsable de l'organisation des période(s) en milieu professionnel, en lien avec le centre de formation, et l'encadrement de l'apprenant et du suivi de l'encadrement. Le maître de stage supervise l'évaluation de fin de stage.
- Le tuteur est responsable de l'encadrement pédagogique de l'apprenant. Il participe à l'évaluation des compétences, rencontre le formateur référent de terrain. Il recueille auprès des professionnels de proximité les informations concernant la progression de l'étudiant. Le tuteur évalue le stage en concertation avec les professionnels de proximité : renseigne et supervise le portfolio ainsi que la progression de l'étudiant.
- Le professionnel de proximité assure l'encadrement au quotidien dans la réalisation des activités sur le terrain et en réfère au tuteur afin d'assurer un suivi de stage.

- Les objectifs institutionnels en stage :

Dans le souci d'un apprentissage progressif et d'une professionnalisation, le CFPPH rappelle les objectifs pédagogiques.

A l'issue de la formation, les 13 compétences doivent être acquises. L'équipe pédagogique propose une progression dans cette acquisition en fonction du parcours de stage, des possibilités du terrain et du niveau de formation de l'étudiant.

C. L'accompagnement et le suivi pédagogique :

- Organisation du suivi pédagogique :

Le suivi pédagogique est un temps de formation privilégié. Il est dédié à l'accompagnement de l'apprenant dans l'individualisation de son parcours de formation. Chaque formateur est référent pour un groupe d'apprenants. Cette organisation permet un suivi individualisé de l'étudiant, pendant toute la durée de sa formation. Le formateur référent de suivi pédagogique a un rôle d'accompagnement de l'étudiant dans son processus de professionnalisation.

Un entretien est fixé systématiquement au moins une fois par semestre. Chaque rencontre individuelle fait l'objet d'un compte-rendu formalisé, enregistré dans le dossier de l'apprenant.

Les échanges se font à partir de données appartenant à l'apprenant (document préparation d'entretien suivi pédagogique), de données communiquées par d'autres formateurs (encadrement stage, travaux dirigés, CM...) et par les professionnels de terrain (bilan de stage, évaluation des compétences...).

Ces temps de suivi pédagogiques sont programmés sur des temps de travaux personnels. Ils peuvent également avoir lieu au-delà de ces temps programmés, à la demande de l'apprenant ou du formateur.

Le suivi pédagogique peut, si nécessaire, aboutir à la réalisation d'un contrat d'accompagnement pédagogique entre l'apprenant, le formateur et la Direction. L'apprenant s'engage à respecter les dispositions du contrat en vue d'atteindre les objectifs fixés conjointement avec le formateur selon un échéancier.

- Notre conception de l'accompagnement :

« Accompagner quelqu'un ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route, lui imposer un itinéraire, ni même connaître la direction qu'il va prendre. C'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de son pas » P Verspieren.

Cette forme d'accompagnement *« permet aussi de faire autrement de la formation, de la concevoir comme une médiation entre des connaissances, des*

apprentissages, des savoirs, et qui favorise le développement de l'autonomisation [...]»⁸.

- Notre conception du processus de professionnalisation :

La formation PPH est une formation professionnalisante : l'apprenant est engagé dans un processus de professionnalisation tel que Maryvonne SOREL et Richard WITTORSKI le définissent : « *Il s'agit de professionnaliser des acteurs, au sens de la mise en place des savoirs et de la production des compétences nécessaires pour exercer la profession auxquelles s'ajoute la construction d'une identité professionnelle : il s'agit ici d'accroître la professionnalité des individus concernés* »⁹.

D. Le processus évaluation et diplomation :

- Notre conception de l'évaluation :

La formation PPH est une formation professionnalisante. C'est pourquoi nous situons l'évaluation comme une composante du processus d'apprentissage et de construction des compétences.

L'évaluation consiste à établir avec l'apprenant l'état de ses connaissances et de ses compétences. Elle prépare les apprentissages ultérieurs. Elle accompagne l'apprentissage. Il s'agit de permettre à chaque apprenant de repérer le curseur sur lequel il se situe, de mesurer les écarts entre sa production et ce qui est attendu en termes de fondamentaux et de réajuster. L'enjeu majeur est bien « le savoir agir avec compétence dans chaque situation singulière de soins ».

Bien entendu, les évaluations ont également une vocation certifiante, nécessaire à l'obtention du diplôme d'État.

- Organisation des évaluations :

Les évaluations sont programmées dès le début du semestre et les échéances sont communiquées aux apprenants à travers le cadrage programmatique

⁸GONNIN-BOLO, A ; 2010. Recherche et formation –N°62- L'accompagnement dans la formation, pp.17.Collectif.

⁹SOREL Maryvonne et WITTORSKI Richard, *La professionnalisation en actes et en question*, L'Harmattan, 2011, page 185.

accessible sur le site de EIFS et plus en détails à la publication du planning. Chaque UE et chaque stage font l'objet d'une évaluation.

Les résultats sont validés au décours de la Commission d'Attribution des Crédits (CAC), qui est souveraine. Ils sont transmis à l'apprenant de manière individuelle et confidentielle dans les jours suivant la CAC.

- Evaluation des stages :

Les professionnels de terrain ont pour responsabilité d'évaluer le stage. À partir de cette évaluation, il revient au formateur référent de suivi pédagogique de faire le bilan des acquisitions tracé sur le portfolio. Il vérifie les critères de présence en stage. Il peut demander des informations complémentaires aux acteurs de l'encadrement en stage et à l'apprenant. Il propose en concertation avec l'équipe pédagogique l'attribution des ECTS auprès de la Commission d'Attribution des Crédits pour valider le stage.

- Evaluation des enseignements théoriques :

L'évaluation correspond aux objectifs de l'unité d'enseignement. Les modalités d'évaluation d'une unité d'enseignement sont présentées à l'apprenant dès le début des enseignements, sont décrits dans un syllabus évaluation dans chaque métasyllabus, accessible à tout moment par l'apprenant. Les modalités et critères d'évaluation sont conformes aux prescriptions du référentiel de formation. Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec nos principes pédagogiques et notre philosophie institutionnelle.

E. Nos spécificités :

- La recherche :

Dès l'entrée en formation, au semestre 1, les étudiants sont initiés à l'environnement de la recherche, notamment documentaire. Depuis 2024, le formateur référent de l'UE Initiation à la démarche de recherche, a, sous l'impulsion de Cathy THIEL, Cadre de santé formateur, Docteure en Science de la vie et de la santé, (Université de Lorraine) fait le choix d'orienter le travail de fin d'études vers un travail d'initiation à la recherche (TIR) accès sur la méthodologie d'une revue de littérature.

L'orientation du TIR vise à renforcer les prérequis méthodologiques dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins.

La revue de littérature est un travail correspondant à un niveau licence. Cette méthodologie de recherche est une étape incontournable. Elle prépare l'étudiant qui se projette dans la rédaction d'un mémoire du niveau MASTER.

Il nous semble cohérent de nous inscrire dans la dynamique de recherche paramédicale portée par le CHR dès la formation dans le cadre de nos UE recherche.

Ce TIR prend la forme d'une revue de littérature scientifique selon un plan IMRaD (Introduction, Matériel et méthode, Résultat, Discussion) avec résumé et mots clés en français.

Pour mener à bien ce travail, les étudiants sont accompagnés par le formateur référent de cette UE.

L'objectif poursuivi au travers de ce dispositif sur la recherche est d'emmener les apprenants à un haut niveau de qualification et promouvoir ainsi l'expertise soignante.

- Service Sanitaire des Etudiants en Santé (S.S.E.S.) :

En lien avec le Décret 2018- 472 du 12 juin 2018 et arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des apprenants en santé, le service sanitaire est mis en œuvre depuis la rentrée 2025.

Les objectifs visés sont :

- Initier aux enjeux de la prévention primaire définie par l'OMS pour réduire l'incidence d'une maladie ou d'un problème de santé
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales (Stratégie nationale de santé)
- Favoriser l'interprofessionnalité et interdisciplinarité
- Intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé

Organisation du SSES :

- Réalisation au cours d'un stage d'une semaine
- 1 ECTS y est dédié

Les apprenants auront pour mission de mettre en place des actions de prévention concrètes autour des thématiques retenues et présentées par l'équipe pédagogique du CFPPH.

D'autres actions peuvent être menées en lien avec les besoins repérés par les chefs d'établissement.

Ces actions de prévention se déroulent prioritairement auprès de publics relevant de dispositifs d'éducation prioritaire et dans les territoires où l'amélioration de l'accès aux soins est une nécessité, mais peut également se dérouler dans d'autres structures d'accueil.

- Prévention des risques psychosociaux :

Depuis septembre 2021, au sein de la Coordination des Ecoles en Santé du CHR Metz-Thionville et CH Briey, un dispositif a été créé et mis en place pour les apprenants en Santé. Il s'intitule : « *Entre bien-être et mieux-être : un espace d'accompagnement des apprenants* ».

Il repose sur une idée fondatrice : « La clé ? Prendre soin de soi pour prendre soin des autres... » Cet espace, qui se décline sous forme d'ateliers (individuels ou en groupe), propres à chaque site des 5 filières, permet de prévenir ou limiter les troubles liés au stress durant leur formation en santé. Plusieurs ateliers sont proposés : *Méditation de pleine conscience (technique MBSR), Hypnose médicale et hypo-analgésie, approche type « coaching », café philosophique, représentations sur « Bien-être et Formation », Marche en pleine nature, Réflexologie plantaire, Atelier « stress et formation », Sophrologie, Zentangle.*

De manière générale, les employés des EIFS, même lorsqu'ils sont professionnels de santé, n'assurent jamais la prise en charge thérapeutique des apprenants. Ainsi, ces ateliers ne sauraient en aucun cas être considérés comme une démarche thérapeutique pour la prise en charge de troubles psychiques. Nous encourageons les apprenants qui se trouveraient dans ces situations à se rapprocher des professionnels de la santé mentale. Une orientation vers les structures d'écoute et d'accompagnement peuvent être trouvées auprès de l'équipe pédagogique.

- Formation au numérique :

Extraits de l'arrêté du 10 novembre 2022¹⁰ relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé : « La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- D'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- Favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- Intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences définis dans le référentiel du présent arrêté :

1. Les données de santé
2. La cybersécurité en santé
3. La communication en santé
4. Les outils numériques en santé
5. La télésanté

La formation au numérique en santé est organisée conformément au référentiel de compétences et de connaissances socles. Elle peut être suivie de façon discontinue au cours des trois premières années des formations concernées. Nous déployons ces enseignements dans le domaine 4.

¹⁰ Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2022/11/10/SPRH2220195A/jo/texte>

ANNEXES

Annexe 1 : Politique de stage des EIFS de la coordination – www.ecolesantemetz.com

Annexe 2 : L'organigramme – www.ecolesantemetz.com

Annexe 3 : Charte d'engagement pour l'accessibilité aux formations en santé des personnes en situation de handicap– www.ecolesantemetz.com

Annexe 4 : Cadrage programmatique 2026/2027– www.ecolesantemetz.com

Annexe 5 : Modèle de convention de stage – www.ecolesantemetz.com

Annexe 6 : Charte d'encadrement des apprenants

Annexe 7 : Les 9 engagements pour la Qualité de vie des stagiaires paramédicaux

CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN STAGE

« Dans sa forme, le tuteur est fortement ancré dans une terre solide [...], un tuteur droit donne un arbre droit !

*Dans son fond, sa fonction, le tuteur doit durer, protéger, entourer le jeune tronc de ses liens comme des bras...sans l'étouffer pour lui permettre de grandir harmonieusement » **Bernard André Pottier***

Préambule à la charte

Les éléments contenus dans ce document résultent d'un travail collaboratif ayant pour objet de donner des recommandations vers lesquelles il faut tendre.

Le mot « charte » vient du latin « chartula » signifiant « petit écrit ». La charte rassemble des règles fondamentales. Dans le cas présent, il s'agit du cadre des stages relatifs à la formation menant au DEAS. Cette charte repose sur des valeurs et une réflexion éthique.

Voici les valeurs que le groupe de travail a souhaité exprimer : bienveillance, humanisme, équité et éthique professionnelle en tant que « l'éthique est vue comme une réflexion active, collective et constructive sur des valeurs qui conditionnent le respect et le souci de l'Autre » (J-M Mantz, 2013).

Objectifs

Cette charte intéresse les acteurs multiples œuvrant autour d'un but commun : former des professionnels compétents. Les objectifs visés sont les suivants :

- ▮ Affirmer un accompagnement personnalisé en stage permettant à l'apprenant l'acquisition des compétences « métier » attendues
- ▮ Optimiser la période de stage afin de permettre l'acquisition par l'apprenant de savoir-faire, savoirs et savoir être
- ▮ Clarifier et confirmer le rôle et l'implication des acteurs
- ▮ Favoriser la collaboration et les partenariats entre l'institut de formation et les structures d'accueil en stage

- ▮ Favoriser l'intégration de l'apprenant dans le respect du positionnement et de la responsabilité de chacun

Les acteurs et leurs rôles

▮ Le maître de stage :

- ▮ A une fonction organisationnelle, institutionnelle et managériale
- ▮ Fait le lien entre l'entreprise et l'institut
- ▮ Est garant de la qualité du stage (réglementation, statut du stagiaire, gestion de risques, proposition de situations d'apprentissage)
- ▮ Est garant de l'accueil du stagiaire et de son accompagnement personnalisé
- ▮ Favorise l'intégration de l'apprenant en stage
- ▮ Peut organiser un parcours de stage
- ▮ Alerte l'Institut en cas de difficultés

▮ **Le tuteur** (professionnel expérimenté et formé) :

- ▮ A une fonction pédagogique lors du stage : accompagnement du stagiaire, progression des acquisitions et évaluation (en présence de l'apprenant autant que faire se peut)
- ▮ Est la personne ressource pour le professionnel de proximité
- ▮ Favorise la réflexivité
- ▮ Propose des axes d'amélioration pour atteindre le niveau requis
- ▮ Organise des temps de rencontre (accueil, mi- stage, fin stage...)

▮ **Le professionnel de proximité** (en contact avec le tuteur) :

- ▮ A une fonction d'accompagnement pédagogique au quotidien
- ▮ Informe le tuteur de l'évolution du stage
- ▮ Participe à l'évaluation des compétences

▮ Le stagiaire :

▮ Est acteur de sa formation : préparation du stage en amont, documents de stage et objectifs clairs à présenter. Il est demandeur pour apprendre

▮ A une attitude professionnelle : respect d'autrui, des modalités d'organisation et de la sécurité, du règlement intérieur, des limites de compétences et de la confidentialité

▮ Se mobilise activement pour atteindre les objectifs prédéfinis

▮ **Le formateur référent du stage :**

▮ Est nommé par l'Institut

▮ Assure le suivi de l'apprentissage de l'apprenant : contacts, visite(s)

▮ Est le lien entre l'équipe du terrain de stage et l'institut

▮ Participe à l'évaluation (formative et certificative)

▮ Propose des temps supplémentaires d'accompagnement si difficultés rencontrées par l'apprenant

▮ Favorise le retour d'expérience (REX) de la période de stage

▮ Informe l'équipe du terrain de stage sur la réglementation et les modalités du stage (documents, évaluation...)

L'institut :

▮ Organise les périodes de stage : affectation, respect de la réglementation, cohésion avec le projet pédagogique

▮ Propose des outils de suivi pour favoriser l'acquisition des compétences et l'intégration (bilan de mi-stage, livret de formation, livret pédagogique, portfolio...)

▮ Garantit le respect de la réglementation (conditions, évaluations)

▮ Propose des informations concernant le lieu de stage, en amont

LES 9 ENGAGEMENTS

POUR LA QUALITÉ DE VIE DES STAGIAIRES PARAMÉDICAUX

La présente charte s'applique à toute personne en formation clinique, que cette formation soit initiale ou continue, dès lors que cette personne exerce dans l'établissement ou la structure pendant un stage et quelle qu'en soit la durée. La charte intégrale est disponible sur les sites de la FHF et de la FNEFI.

1

L'ACCUEIL DU STAGIAIRE

- Un livret d'accueil est adressé au stagiaire en amont de son arrivée sur le lieu de stage.
- Un temps d'accueil dédié est prévu par la structure de stage.

2

L'INTÉGRATION DU STAGIAIRE

- L'intégration commence par l'appréhension de l'organisation, elle s'organise au niveau institutionnel et au niveau de la proximité par le maître de stage ou le tuteur.

3

LES CONDITIONS DE TRAVAIL, DE SANTÉ AU TRAVAIL ET DE SÉCURITÉ POUR LE STAGIAIRE

- Pour chaque stagiaire, le lieu de stage s'engage à fournir :
 - ▶ Un espace décent pour se changer et d'un espace individuel et sécurisé pour entreposer ses effets personnels.
 - ▶ Des conditions de restauration nécessaires à une réelle pause journalière.
 - ▶ Des moyens lui permettant d'accéder au lieu de stage.
 - ▶ Un accès individuel aux logiciels utilisés par les équipes de soins, afin notamment de faciliter la traçabilité des soins réalisés dans le respect des procédures informatiques et règles relatives au dossier de soins informatisé.
- Un espace de travail adapté permettant l'accès aux documents nécessaires à la prise en charge des usagers.
- Lorsque cela est possible, un accès au parking de l'établissement dans les mêmes conditions que les professionnels.
- Un dispositif de protection du travailleur isolé s'il est prévu que chaque professionnel en porte un.

4

LA FORMATION REÇUE PENDANT LE STAGE

- Le stagiaire doit avoir la possibilité de recourir à un encadrant de sa spécialité le cas échéant, désigné au préalable pendant la totalité du stage.
- Au plus tard le 1^{er} jour du stage, les objectifs d'apprentissage formulés par le stagiaire et son institut de formation sont présentés à la structure d'accueil.
- L'encadrant organise le stage afin de répondre aux objectifs d'apprentissage et de compétences attendues.

5

LA GESTION DU TEMPS DE STAGE

- L'encadrant et le stagiaire s'accordent sur le parcours du stage, en début de stage.
- Au cours du stage, l'encadrant veille à consacrer du temps dédié au stagiaire pour répondre à toutes questions ou besoins d'approfondir un point.

6

L'IMPLICATION DU STAGIAIRE

- L'établissement met en œuvre une organisation qui permet l'implication des stagiaires dans leurs temps d'apprentissage.
- Le stagiaire assume sa place d'acteur dans sa formation sur le lieu de stage.

7

LES CONDITIONS POUR L'ÉVALUATION

- Un temps dédié est identifié, au début du stage, pour les évaluations de mi et fin de stage.
- Le stagiaire doit être présent lors de son évaluation, il doit pouvoir s'exprimer.
- La structure de stage fait également l'objet d'une évaluation de satisfaction par le stagiaire.

8

LA PARTICIPATION À LA VIE INSTITUTIONNELLE

- Le stagiaire a accès, s'il le souhaite, aux ordres du jour et PV des instances et assiste aux réunions pluridisciplinaires de la structure de stage.

9

L'APPLICATION DE LA CHARTE

- La présente charte est largement diffusée par tous les moyens à tous les lieux de formation et tous les lieux de stage.
- Elle est une référence de la qualité du stage.